

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019020

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Budget Primitif 2019 – Budget Principal

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Le budget primitif 2019 du budget principal a été établi en tenant compte des éléments qui vous ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire, à travers le rapport qui vous a été communiqué.

En voici les principales lignes :

- une nécessaire et stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- accompagnée d'un suivi de nos recettes de fonctionnement, sur lesquelles pèse fortement la baisse des dotations de l'Etat,
- la préservation de l'offre de services à laquelle sont légitimement attachés les Dourdannais,
- le pilotage de la dette,
- la maîtrise de la fiscalité, sans augmentation des taux,
- la priorisation des opérations d'équipement.

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 fixe les objectifs d'évolution des dépenses, notamment via des contrats avec les collectivités locales dont le budget de fonctionnement dépasse 60 M€. Celles-ci devront intégrer une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement dont le taux est fixé au maximum à 12 ans pour les communes.

Au global, le projet de budget de la ville de Dourdan tel qu'il est arrêté à ce jour, s'équilibre à hauteur de 20 449 239,33 € comprenant :

- 14 503 387,52 € en fonctionnement
- et 5 945 851,81 € en investissement.

Données prises en compte :

- le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 480 043,93€
- l'affectation en section d'investissement d'une somme de 480 043,93 € permettant de couvrir ce besoin de financement,

- le report à nouveau en section de fonctionnement d'une somme d'un montant de 1 518 788,83 €,
- la stabilité des taux d'imposition,
- les bases fiscales de l'Etat 1259,
- les autorisations de programme en cours et deux nouvelles AP,
- un emprunt d'équilibre d'un montant de 700 K€.

Données non communiquées par les services de l'Etat à la date du 21 mars 2019 : la DGF, la DSU, le FSRIF et le FPIC.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, des estimations ont été faites sur la base des informations contenues dans la LFI 2019.

1. Présentation de l'équilibre général du budget

1.1. Equilibre de la section de fonctionnement – 2019

DEPENSES	BP 2019	BP 2018	RECETTES	BP 2019	BP 2018
Dépenses réelles	12 613 350	12 698 472	Recettes réelles	12 909 599	12 786 909
%évolution	-0,67%			0,96%	
Dépenses d'ordre	1 890 037	1 351 347	Recettes d'ordre	1 593 789	1 262 909
%évolution	39,86%			26,20%	
TOTAL	14 503 388	14 049 819	TOTAL	14 503 388	14 049 819
%évolution	3,23%			3,23%	

La ville présente en 2019 un budget de fonctionnement en hausse de 3,23 % par rapport à 2018. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 0,67 % tandis que les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 0,96 %.

La baisse de ces dépenses traduit la volonté de la municipalité de maîtriser les dépenses de fonctionnement et notamment des chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel).

La hausse des recettes réelles s'explique principalement par la stabilisation en 2018 des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur laquelle la commune n'a aucune prise (+0,32% attendu en 2019).

Principales dotations de l'Etat - Réalisé 2015, 2016, 2017, 2018 - Prévisions 2019

Concours financier de l'Etat	2015	2016	2017	2018	Prév. 2019
DGF	1 264 848	996 753	845 189	823 942	815 000
DSU	194 024	194 024	211 503	222 445	228 000
DNP	52 251	48 006	56 689	63 824	64 000
Compensations fiscales	220 183	172 401	214 704	222 841	235 551
FSRIF	212 778	280 089	304 691	386 179	390 000
FDTP	45 807	45 806	43 207	39 635	32 000
Total	1 989 891	1 737 079	1 675 983	1 758 866	1 764 551
Différentiel N/N-1	-382 216	-252 812	-61 096	82 883	5 685
% évolution	-16,11%	-12,70%	-3,52%	4,95%	0,32%

Pour mémoire, les dotations de l'Etat ont diminué de 849 115 € entre 2014 et 2017, soit -29,35%.

1.2 Equilibre de la section d'investissement – 2019 hors RAR

DEPENSES	BP 2019	BP 2018	RECETTES	BP 2019	BP 2018
Dépenses réelles	4 194 352	3 389 041	Recettes réelles	2 859 358	2 763 162
% évolution	23,76%			3,48%	
Dépenses d'ordre	143 799	177 920	Recettes d'ordre	1 958 836	1 409 267
%évolution	-19,18%			39,00%	
TOTAL	4 338 151	3 566 961	TOTAL	4 818 194	4 172 429
%évolution	21,62%			15,48%	

Les dépenses réelles d'investissement de 2019 sont en hausse de 23,76 % par rapport à celles de 2018 et les recettes réelles d'investissement de 3,48 %.

Cette hausse des dépenses d'investissement 2019 hors restes à réaliser témoigne de la volonté de la commune de continuer à investir au-delà de l'opération « Maison de santé » et de la construction d'un bâtiment à visée pédagogique dans la cour du château. Cette dernière opération devrait s'achever dans les mois qui viennent, mais les investissements vont se poursuivre dans d'autres domaines.

Les recettes d'investissement de 2019 sont-elles-aussi-en hausse. La principale explication tient au résultat de fonctionnement reporté de 2018.

L'Etat continue à encourager les collectivités à continuer à investir : il demande aux collectivités locales de participer au redressement des finances publiques en leur demandant des efforts sur le fonctionnement. Parallèlement, conscient de l'importance de l'investissement des collectivités locales pour l'activité économique, il continue à soutenir celui-ci via le dispositif de soutien à l'investissement local et l'enveloppe de la DETR.

2. La section de Fonctionnement - 2019

2.1. Une hausse des recettes de fonctionnement, principalement liée à la hausse du résultat de fonctionnement reporté

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 12 909 599 € contre 12 786 909 € en 2018, soit une hausse de 0,96%. La plus forte hausse tient à l'amélioration du résultat de fonctionnement reporté.

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	% évolution
013 - Atténuation de charges	60 097	86 600	-30,60%
70 - Produit des services et du domaine	949 736	1 072 493	-11,45%
73 - Impôts et taxes	9 822 689	9 670 798	+1,57%
74 - Dotations et participations	1 645 486	1 523 608	+8,00%
75 - Autres produits de gestion courante	431 581	433 400	-0,42%
76 - Produits financiers	10	10	0,00%
77 - Produits exceptionnels			
Total recettes réelles	12 909 599	12 786 909	+0,96%
002 - Résultat fonctionnement reporté	1 518 789	1 142 909	+32,89%
042 - Opé. d'ordre (travaux en régie...)	75 000	120 000	-37,50%
Total recettes d'ordre	1 593 789	1 262 909	+26,20%
TOTAL RECETTES	14 503 388	14 049 818	+3,23%

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges : 60 097 €**

Ce chapitre correspond au remboursement des arrêts maladie des agents. La prévision budgétaire est en baisse de 30,60 % par rapport à l'inscription au BP 2018 et repose sur les arrêts maladie connus à ce jour.

- **Chapitre 70 - Produits des services : 949 736 €**

Le chapitre 70 est en baisse (-11,45 %) par rapport à la prévision budgétaire 2018.

Il correspond aux produits des services à la population (restauration scolaire, prix des places de spectacle du centre culturel, tarifs du centre équestre, du musée...), location emplacements camping...

Ce chapitre comporte également les remboursements des mises à disposition d'agents communaux.

Principales explications de la baisse de ce chapitre : l'anticipation de la baisse de fréquentation du camping, liée aux travaux de l'Ehpad et consécutivement, à des périodes d'ouverture plus restreintes et la suppression des TAE et donc diminution des recettes liées à la cantine du mercredi.

- **Chapitre 73 - Impôts et taxes : 9 822 689 €**

Malgré le contexte financier qui pèse sur la ville de Dourdan, la municipalité maintient sa position de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

Le chapitre 73 est en hausse (+1,57 %) par rapport à la prévision budgétaire 2018.

Les services fiscaux ont transmis l'état fiscal 1259. Les bases de la fiscalité locale sont en revanche revues comme tous les ans par la loi de finances (en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre 2017 à novembre 2018, soit 2,2%).

Le produit attendu sur ces bases prévisionnelles est donc en hausse. Toutefois, l'absence de visibilité sur les modalités du dégrèvement de taxe d'habitation ainsi que sur sa compensation doit rendre prudent. Depuis 3 ans, le produit fiscal finalement encaissé est systématiquement différent de celui qui a été voté et ne correspond ni aux bases prévisionnelles, ni aux bases définitives.

o **Évolution des contributions directes :**

2014 : 6 378 314 €
 2015 : 6 599 825 €
 2016 : 6 600 762 €
 2017 : 6 590 933 €
 2018 : 6 661 831 €
 Prév. 2019 : 6 843 681 €

	Bases prévisionnelles 2019	Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019	Produits
Taxe d'habitation	19 627 000	17,24%	17,24%	3 383 695 €
Taxe foncière	18 148 000	18,44%	18,44%	3 346 491 €
Taxe foncière non bâtie	108 400	104,70%	104,70%	113 495 €
Total	-	-	-	6 843 681 €

La somme inscrite de 6 843 681 € est la somme attendue à taux constants, en tenant compte d'une réévaluation des bases. Pour mémoire, les taux sont les suivants :

- taxe d'habitation : 17,24%
- taxe foncière bâti : 18,44%
- taxe foncier non bâti : 104,70%

- o **Attribution de compensation** : 1, 936 M€. La somme reversée à la commune par la CCDH est moins élevée que celle qui figurait au budget primitif 2018, afin de tenir compte des transferts de compétence intervenus courant 2018 : prévention spécialisée et GEMAPI.
- o **FSRIF** : 390 K€. Il s'agit d'une somme prévisionnelle, le montant de ce fonds de solidarité de la région Ile-de-France n'a pas encore été notifié. Ce fonds fait l'objet d'un rapport présenté au conseil municipal avant fin juin.
- o **Taxe électricité** : prévision de 200 K€
- o **Droits de mutation** : prévision de 360 K€ (correspond à la moyenne perçue sur les 6 dernières années). On constate une volatilité importante des droits de mutation, en fonction de l'état du marché :
 2011 : 420 403 €
 2012 : 377 710 €
 2013 : 314 850 €
 2014 : 298 866 €
 2015 : 274 409 €
 2016 : 338 519 €
 2017 : 435 505 €
 2018 : 363 157 €
 Prév. 2019 : 360 000 €

• **Chapitre 74 - Dotations et participations : 1 645 486 €**

Le chapitre 74 est en hausse (+8%) par rapport à la prévision budgétaire 2018.

La principale explication de cette hausse des crédits du chapitre 74 tient à l'inscription en année pleine d'une dotation financière d'Ile-de-France Mobilités relative à la délégation de compétence pour les circuits spéciaux scolaires et au transfert de marché.

La compétence précédemment déléguée au département est désormais déléguée aux communes. Les sommes nécessaires sont donc inscrites tant en dépenses (chapitre 011) et en recettes. Montant : 120 000 €.

Par ailleurs, certaines dépenses de fonctionnement sont désormais éligibles au FCTVA. Une recette de 20 000 € a donc été prévue au budget 2019.

DGF : estimation de la dotation à hauteur de 815 K€, soit une baisse de 1,09%. En effet, si la DGF est annoncée stable, cela ne signifie pas pour autant que les collectivités perçoivent un montant identique à celui perçu l'année antérieure. En effet, les montants individuels peuvent être impactés par les règles de calcul de la DGF et par l'écrêtement finançant la hausse des dotations de péréquation (DSR, DSU...). Dourdan a ainsi fait l'objet d'un tel écrêtement l'an passé, alors que la DGF était annoncée stable.

Ecrêtement au cours des dernières années : -37 945 € en 2016, -51 792 € en 2017, - 21 247 € en 2018. Il faut donc s'attendre pour 2019 à voir la DGF de Dourdan encore une fois diminuer. Elle devrait se situer à environ 815 000 € contre 823 942 € en 2018.

Cette nouvelle baisse fait suite à celle des années antérieures : -47,15% depuis 2014 soit -727 236 € et même - 53,26% par rapport à 2008 soit -928 819 €. Pour 2019, cette perte pourrait encore être de l'ordre de 10 000 €.

DSU : dotation estimée à 228 000 €. L'enveloppe nationale est annoncée à la hausse. Dourdan est maintenu éligible à cette dotation de solidarité urbaine.

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion : 431 581 €**

Le chapitre 75 est en légère baisse (-0.42 %) par rapport à la prévision budgétaire 2018.

Ce chapitre regroupe les revenus des immeubles (gendarmerie, antennes relais, local commercial, inspection académique, logements communaux, maison de santé...).

- **Chapitre 042 - Opération d'ordre de transferts entre section : 75 000 €**

Le montant doit être équivalent à celui inscrit en dépenses d'investissement - Chapitre 040. Cela recouvre les travaux en régie (60 000 €) et l'amortissement des subventions (15 000 €).

- **Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement 2018 : 1 518 789 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 1 518 788,83 €. Cette somme résulte de l'affectation en section d'investissement d'une somme de 480 043,93 € nécessaire pour couvrir le besoin de financement. Ce résultat est en très nette hausse et traduit les efforts de bonne gestion de la collectivité.

2.2. Hausse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 12 613 350 €, contre 12 698 472 € en 2018, soit une baisse de 0,67 %.

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	% évolution
011- Charges a caractère général	4 015 425	3 882 015	+3,44%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 120 630	7 084 455	+0,51%
014- Atténuations de produits	267 000	305 128	-12,50%
65 - Autres charges de gestion courante	805 518	1 000 837	-19,52%
66 - Charges financières (y compris ICNE)	217 867	227 757	-4,34%
67 - Charges exceptionnelles	136 910	148 280	-7,67%
022 - Dépenses de fonctionnement imprévues	50 000	50 000	0,00%
Total dépenses réelles	12 613 350	12 698 472	-0,67%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000	388 000	+3,09%
023 - Virement à la section d'investissement	1 490 037	963 347	+54,67%
Total dépenses d'ordre	1 890 037	1 351 347	+39,86%
TOTAL DEPENSES	14 503 388	14 049 819	+3,23%

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 015 425 €**

Pour 2019, il convient d'insister particulièrement sur les points suivants :

→ Une modification du périmètre des dépenses

~~Le chapitre 011 se présente en hausse de 3,44% par rapport la prévision budgétaire 2018.~~

L'explication principale de cette hausse tient à ce qui a déjà été indiqué pour la hausse des recettes du chapitre 74 : le transfert de la compétence pour les circuits spéciaux scolaires des départements aux communes. Une somme de 120 000 € a donc été rajoutée tant en dépenses qu'en recettes.

A périmètre constant, c'est-à-dire sans ce transfert de compétence, la hausse du chapitre 011 serait limitée à 0,35% ce qui est peu et est réalisé grâce au travail de fond mené depuis maintenant plusieurs années.

Cette quasi stabilité des dépenses à caractère général tient compte des hausses inhérentes à l'actualisation des tarifs des contrats en cours, mais aussi des hausses de certaines matières premières, comme le papier, le carburant... Nous subissons un effet prix, malgré une gestion rigoureuse des volumes.

→ Un soutien toujours fort à l'éducation : 983 481 € pour les écoles (hors personnel)

Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de fonctionnement communal, la municipalité fait le choix de maintenir un haut niveau de financement pour les écoles de la ville.

La somme la plus importante dans ce budget est bien évidemment celle consacrée à la restauration scolaire : 478 K€.

Autres postes à mettre en avant :

- les transports scolaires : 201 K€
- les classes découvertes : 40K€

La commune poursuit également un effort sans précédent sur le déploiement de l'informatique dans nos écoles et notamment des vidéoprojecteurs interactifs qui vont désormais équiper tous les groupes scolaires : 100% des classes élémentaires seront équipées d'un VPI avant la fin de l'année 2019. Ces outils permettent à tous les enfants scolarisés dans les écoles dourdanaises d'apprendre avec des techniques favorisant l'interactivité avec les enseignants et facilitant les apprentissages.

→ Un soutien confirmé pour l'accès à la culture

Les acteurs et équipements culturels sont traditionnellement les premiers touchés lorsque l'argent public se raréfie. La ville de Dourdan maintiendra pourtant son action culturelle à un haut niveau pour l'année 2019 autour de sa saison culturelle (308 K€, y compris les dépenses de personnel), son école municipale de musique et de danse (718 K€, avec les dépenses de personnel), sa bibliothèque (216 K€, personnel inclus) et le musée du château (255 K€ au total).

Au total, avec le personnel, ce sont plus 1,67 M€ qui sont consacrés en faveur de l'accès à la culture pour tous sur la ville de Dourdan.

A noter :

- le recrutement d'un agent pour un poste à la Médiathèque et un temps partiel aux archives (dépense obligatoire pour les communes, le Maire étant responsable pénalement et civilement des archives),
- les travaux de construction du bâtiment pédagogique dans la cour du château seront bientôt achevés. Ce nouveau bâtiment permettra d'accueillir plus de visiteurs, notamment les groupes scolaires et tous types de publics, dans de meilleures conditions.

- **Chapitre 012 – Une maîtrise des charges de personnel : 7 120 630 €**

Le chapitre 012 est en légère hausse de 0,51 % par rapport à la prévision budgétaire 2018, ce qui est bien inférieur au GVT moyen – Glissement Vieillesse Technicité.

Dans le contexte budgétaire qui s'impose aujourd'hui à la Ville de Dourdan, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable, y compris sur les dépenses de personnel qui constituent la principale charge de fonctionnement.

~~Ainsi, les politiques des ressources humaines continueront de s'exercer, avec une recherche constante d'économies et de garantie de maintien de services de qualité auprès de la population. La mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettra cette année, d'adapter les ressources humaines aux besoins de la collectivité. Tout poste libéré suite au départ d'un agent (fin de contrat, mutation, retraite, détachement) est l'occasion d'un questionnement systématique sur l'organisation du service.~~

Les principaux déterminants de l'évolution du poste des charges de personnel sont les suivants :

- maîtrise de l'évolution des carrières,
- fin du déploiement obligatoire du régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec revalorisation de certaines fonctions, avec impact selon la parution des décrets correspondants, pour la filière technique (grades de catégorie A),
- Suite du déploiement protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), entamé en 2017, avec un reclassement de l'ensemble des agents toutes catégories confondues A, B et C,
- Indemnités et heures supplémentaires pour l'organisation des élections européennes prévues en mai 2019, et pour le recensement partiel de la population (3 agents communaux recenseurs).

Depuis de nombreuses années, la collectivité permet aux agents municipaux de bénéficier de prestations sociales (subvention garde et vacances pour les enfants, aide social au logement secours exceptionnels, tarifs préférentiels de billetterie spectacles et loisirs...), grâce au Comité National de l'Action Sociale (CNAS). L'adhésion à cet organisme était effectuée par le Comité des Œuvres Sociales (COS) local qui recevait une subvention de la ville correspondant au montant annuel des cotisations (dont les crédits étaient affectés au chapitre 65). A partir du 1^{er} janvier 2019, l'adhésion est reprise en direct par la ville (délibération du Conseil municipal n°2018-121 du 14 décembre 2018) : par conséquent, les crédits (39 160 €) sont prévus au chapitre 012 du BP 2019.

- **Chapitre 014 - Atténuation de produits : 267 000 €**

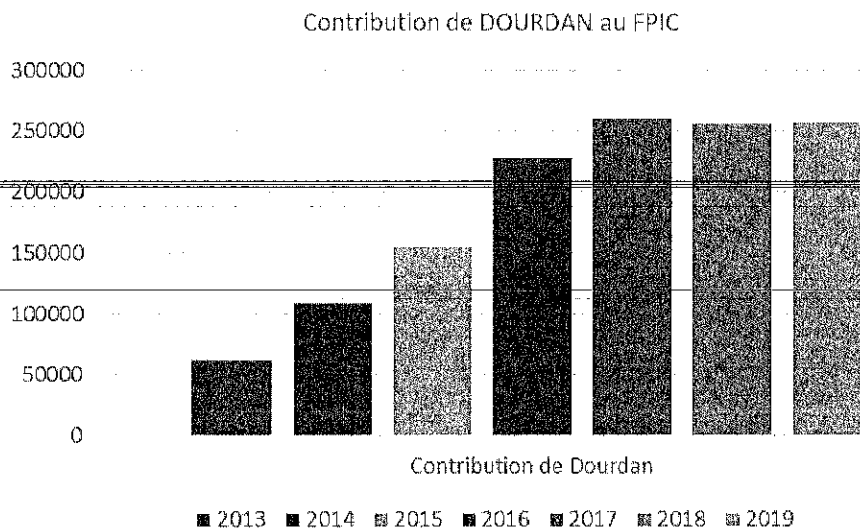
Ce chapitre concerne deux imputations : celle concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales (pour 257 000€) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le principal outil de péréquation mis en œuvre au cours de ces dernières années est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Mis en place en 2012, il permet d'approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal. Le fonds prélève une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

Ce fonds monte en puissance progressivement depuis 2012.

Pour Dourdan, le prélèvement était de 18 332 € en 2012. En 2018, cette somme était de : 256 326 € en légère baisse, malgré la décision de la CCDH de revenir au calcul de droit commun. Sans notification à ce jour, à l'instar de l'ensemble des dotations, une somme identique a été inscrite pour 2019 : 257 000 €.



- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 805 518 €**

Le chapitre 65 est en baisse (- 19,52 %) par rapport à la prévision budgétaire 2018.

Cette baisse s'explique par une modification du périmètre des charges de ce chapitre budgétaire : transfert à la CCDH de la compétence GEMAPI et donc de la contribution de la commune au SIBSO (pour environ 99 800 €), transfert de la compétence « Prévention spécialisée » (environ 58 000 €). De même, le transfert des crédits relatifs à la cotisation au CNAS du chapitre 65 au chapitre 012 contribue à modifier le périmètre de ce chapitre.

Ce chapitre comprend notamment les inscriptions budgétaires suivantes :

- 146 163 € pour le CCAS,
- 135 038 € pour l'Institut Saint Paul,
- 185 000 € pour l'Espace Dourdan Informations,

- **Chapitre 66 - Charges financières : 217 867 €**

Le chapitre 66 continue de baisser (-4,34%), par rapport à l'exécution budgétaire 2018. Il s'agit du paiement des intérêts de la dette. L'emprunt de 700 K€ contracté l'an passé auprès du Crédit Mutuel (taux fixe de 1,48%) est bien évidemment pris en compte. Nous remplaçons de la dette ancienne et chère par des emprunts avec des taux très bas.

- **Chapitre 022 - Dépenses imprévues : 50 000 €**

Pour mémoire, le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Ces crédits ne peuvent pas faire l'objet d'exécution directe : les crédits préalablement à leur emploi doivent être virés à un chapitre de dépenses réelles de la section concernée (cela implique le vote d'une décision modificative).

- **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 136 910 €**

Le chapitre 67 est en baisse de 7,67 % par rapport à la prévision budgétaire 2018.

Ce chapitre regroupe les subventions de projets des associations, les dépenses liées à la délégation de Service Public du cinéma, ainsi que les primes de naissance pour le premier enfant.

Cette baisse s'explique par le retour à la normale de la délégation du service public du cinéma. L'an passé, une indemnité de compensation pour raison de fermeture durant la période des travaux de rénovation avait gonflé ce chapitre de façon transitoire.

- **Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 400 000 €**

Il s'agit de la dotation aux amortissements, qui est reprise pour un montant équivalent dans les recettes d'investissement.

• **Chapitre 023 - Autofinancement prévisionnel : 1 490 037 €**

Ce virement est un excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Il permet, avec la dotation aux amortissements et aux provisions obligatoires, de financer pour tout ou partie les dépenses d'investissement. Une recette d'investissement équivalente est inscrite.

En vertu de l'article L1612-4 du CGCT, cette somme doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice sous peine de voir le préfet constater le budget en déséquilibre.

Les crédits consacrés à l'autofinancement sont en forte augmentation par rapport à 2018 (+ 54,67%). Il s'agit de la quatrième année de hausse consécutive. Ils permettent de faire mieux que simplement couvrir le remboursement de capital de la dette (709 K€) et donc de limiter le recours à l'emprunt.

3. Section d'investissement 2019

3.1. Les recettes d'investissement alimentées par un niveau de subventions toujours élevé

Les recettes réelles d'investissement¹ s'élèvent en 2019 à 2 859 358 € contre 2 763 162 € en 2018, soit une hausse de 3,48 %.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- ressources propres externes : FCTVA, taxe d'aménagement ;
- ressources propres internes de l'année : amortissement des immobilisations, produit des cessions, virement de la section de fonctionnement.

Les autres recettes sont :

- les subventions affectées à une opération d'investissement ;
- l'emprunt ;
- l'affectation de résultat nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté lors de la reprise anticipée du résultat 2018.

Recettes d'investissement	BP 2019	BP 2018	% évolution
024 - Produits de cessions	0	469 000	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	625 017	325 000	+92,31%
13 - Subventions d'investissement reçues	1 023 297	627 194	+63,15%
16 - Emprunts et dettes assimilées	701 000	701 500	-0,07%
23 - Immobilisations en cours	30 000	35 000	-14,29%
1068 - Excédents de fonds capitalisés	480 044	605 468	-20,72%
Total recettes réelles	2 859 358	2 763 162	+3,48%
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	
021- Virement de la section de fonctionnement	1 490 037	963 347	+54,67%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	400 000	388 000	+3,09%
041 - Opérations patrimoniales	68 799	57 920	+18,78%
Total recettes d'ordre	1 958 836	1 409 267	+39,00%
TOTAL RECETTES	4 818 194	4 172 429	+15,48%

• **Chapitre 024 - Produit des cessions : 0 €**

A ce stade de l'année budgétaire, aucune cession n'est envisagée. Une somme de 245 K€ figure en restes à réaliser.

Pour information, la prévision budgétaire s'effectue sur ce chapitre en recettes d'investissement, tandis que l'exécution budgétaire se réalise en recettes de fonctionnement.

¹ **Recettes réelles d'investissement** : total des recettes d'investissement diminué de l'éventuel excédent reporté, du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et des provisions.

• **Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 625 017 €**

Ce chapitre regroupe les recettes du FCTVA, de la taxe locale d'aménagement :

	FCTVA	TLE Remplacée par la Taxe d'Aménagement	Taxe d'aménagement
2013	183 396 €	62 243 €	-
2014	269 973 €	96 000 €	119 000 €
2015	268 644 €	47 €	66 652 €
2016	317 939 €	-	50 000 €
2017	346 870 €	-	194 341 €
2018	216 481,48 €		105 090 €
2019	365 017,26€	-	260 000 €

A noter que désormais, certaines dépenses de fonctionnement sont éligibles au FCTVA. Une recette de FCTVA est donc désormais également prévue en section de fonctionnement.

• **Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 1 023 297 €**

En 2018, 627 K€ de subventions étaient prévus au budget primitif (+135 K€ en décision modificative + 1 157 M€ de restes à réaliser), 1 046 M€ ont été réalisés et 869 K€ figurent en RAR. Pour 2019, la ville de Dourdan prévoit de recevoir un peu plus de 1 023 K€ de subventions, pour aider au financement des équipements structurants qui amélioreront le quotidien des Dourdannais.

548 K€ sont attendus de la région et de l'Etat (DETR sollicitée) pour la réalisation du bâtiment scolaire et périscolaire au sein du groupe scolaire Péguy.

166 K€ de subventions de la région et du département pour la fin de la construction du bâtiment pédagogique dans la cour du château.

Les travaux de première urgence de l'Eglise seront financés à hauteur de 33 K€ par du mécénat via la fondation du patrimoine.

Batigère devrait participer au financement de la réfection de la rue Gaston Lesage/impasse des Trembles dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage à hauteur de 250 K€.

• **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 701 K€**

En 2016, 1,3 M€ étaient prévus au budget primitif et ont été souscrits en 2 prêts : un prêt d'un montant de 800 K€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 1,05% sur 20 ans et un prêt de 500 K€ auprès de la CDC à taux 0 sur 20 ans.

En 2017, l'emprunt d'équilibre était de 750 K€. Un prêt de ce montant a été souscrit auprès de la Société Générale au taux de 1,17% sur une durée de 15 ans.

En 2018, l'emprunt inscrit était d'un montant de 700K€. Un prêt de ce montant a bien été souscrit auprès du Crédit Mutuel au taux de 1,48% sur une durée de 20 ans.

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget prévisionnel 2019 est de 700 K€. Ce niveau d'emprunt a été déterminé de façon à ne pas dégrader l'endettement de la collectivité. En 2018, le capital restant dû était de 8 059K€, soit une capacité de désendettement d'environ 6,54 ans. La capacité de désendettement d'une collectivité représente le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser son encours de dette si la collectivité lui consacrait toute son épargne brute. La récente loi de programmation des finances publiques a déterminé un seuil à ne pas dépasser pour les communes à 12 ans.

Au cours de l'année, la commune remboursera en capital une somme de 709 K€. L'idée conductrice est de limiter à l'emprunt de façon à stabiliser la dette autour de 8 M€, qui semble être la limite soutenable pour la ville.

• **Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 30 000 €**

Somme prévue pour les avances forfaitaires pour les marchés publics. La même somme se retrouve au chapitre 23 en dépenses d'investissement.

• **1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 480 044 €**

Cette somme permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

• **021 – Virement de la section de fonctionnement : 1 490 037 €**

Ce virement est un excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Il permet, avec la dotation aux amortissements et aux provisions obligatoires, de financer pour tout ou partie les dépenses d'investissement. Une dépense de fonctionnement équivalente est inscrite (chapitre 023).

En vertu de l'article L1612-4 du CGCT, cette somme doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice sous peine de voir le préfet constater le budget en déséquilibre.

Les crédits consacrés à l'autofinancement sont en forte augmentation par rapport à 2018 (+ 54,67%). Il s'agit de la quatrième année de hausse consécutive. Ils permettent de faire mieux que simplement couvrir le remboursement de capital de la dette (709 k€) et donc de limiter le recours à l'emprunt.

• **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 400 000 €**

Il s'agit d'une écriture d'ordre correspondant à la dotation aux amortissements, qui est inscrite de manière identique en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

• **Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section : 68 799 €**

Écritures comptables liées à des opérations patrimoniales de deux types :

- Jeux d'écritures liés à l'avance restant à rembourser au CNC pour un montant de 33 799 €,
- Jeux d'écritures du transfert des comptes 2031 et 2033 lorsque les études et annonces sont suivies de réalisation au chapitre 21 ou 23.

Les mêmes sommes se retrouvent également au chapitre 041 en dépenses d'investissement.

3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement² s'élèvent en 2019 à 4 194 352 € contre 3 389 041 € en 2018, soit une hausse de 23,76 %.

Dépenses d'investissement	BP 2019	BP 2018	% évolution
10 - Dotations fonds divers et réserves	2 000	0	-
16 - Emprunts et dettes assimilés	716 254	668 782	+7,10%
13 - Subventions d'investissement reçues	0	12 500	-
20 - Immobilisations incorporelles	89 600	115 450	-22,39%
21 - Immobilisations corporelles	228 252	254 131	-10,18%
23 - Immobilisations en cours	3 108 245	2 288 179	+35,84%
020 - Dépenses imprévues	50 000	50 000	0,00%
Total dépenses réelles	4 194 352	3 389 041	+23,76%
001 - Résultat d'investissement anticipé			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000	120 000	-37,50%
041 - Opérations patrimoniales	68 799	57 920	+18,78%
Total dépenses d'ordre	143 799	177 920	-19,18%
TOTAL DEPENSES	4 338 151	3 566 961	+21,62%

• **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 716 254 €**

Le chapitre comporte, outre le remboursement en capital de la dette, une ligne 16871 « Autres dettes - Etat, établissements nationaux ». Sur cette imputation, la commune rembourse une avance au CNC (Centre national cinématographique) perçue pour le financement de l'équipement de projection numérique. Les années antérieures, ce remboursement figurait en 1328. Somme inscrite en 2019 : 6 302,52 €.

On retrouve par ailleurs le remboursement de la dette en capital.

² **Dépenses réelles d'investissement** : total de dépenses d'investissement diminué de l'éventuel déficit reporté de l'année antérieure et des mouvements d'ordre

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Remboursement du capital de la dette	543 684 €	549 017 €	605 619 €	623 365 €	667 281 €	708 952 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement doit notamment permettre de couvrir le remboursement de cette somme (article L1612-4 du CGCT). Le virement inscrit au BP est de 1 490 037 €.

- **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 89 600 €**

Cela comprend les frais d'études et d'insertions, d'acquisition de logiciels, ainsi que les subventions d'équipement versées.

Les principales inscriptions budgétaires concernent l'étude pour la passerelle de la SNCF (20 K€), l'assistance pour la maîtrise d'œuvre pour la maison des associations (20 K€), l'assistance pour la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du marché d'éclairage public (20 K€), l'acquisition et le renouvellement de logiciels (11 K€)

Chapitre 204 : 4 000 €. Il s'agit d'un dispositif d'aide économique pour l'installation de nouveaux commerces.

- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 228 252 €**

Ce chapitre intègre les dépenses liées aux réserves foncières, à l'acquisition de matériels de transport, de bureau, informatique, mobilier, cheptel.

Principales inscriptions budgétaires :

- 29,8 K€ de matériel et outillage technique, et notamment une benne PL, la réparation de deux broyeurs, acquisition d'un taille-haies épareuse ;
- 52,9 K€ pour du matériel divers pour les services notamment du matériel pour la régie du centre culturel, des tables, chaises et chariots pour les stocker et les transporter, du matériel muséographique, du matériel pour le conservatoire ;
- 34 K€ permettront de renouveler des véhicules au service technique, avec notamment 1 utilitaire et 1 véhicule léger ;
- 72,1 K€ sont prévus pour le matériel informatique et de bureaux dans les écoles et les services communaux ;
- 27,8 K€ seront mobilisés pour du mobilier urbain.

- **Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 3 108 245 €**

Les nouveaux crédits consacrés à l'investissement apparaissent pour cette année en hausse de +36,11%.

Sur l'exercice budgétaire 2018, les travaux relatifs au bâtiment pédagogique du château, tant en nouvelles inscriptions qu'en restes à réaliser, mobilisaient une grande partie des crédits du chapitre 23. Cette opération est en cours d'achèvement, la commune continue son effort d'investissement sur l'ensemble du patrimoine communal.

Les principales opérations d'investissement en 2019

→ **Priorité à la voirie**

La commune poursuit son effort de rénovation de voirie entamé en 2014 et jamais démenti depuis.

- Réfection de la rue G. Lesage et de l'impasse des trembles : 500 000 € (et 450 K€ en 2020),
- 4ème tranche de la réfection des pavés de la rue St Pierre/ rue de Chartres : 125 000 €
- Réfection 1^{ère} tranche rue des Potiers : 80 000 €
- Réfection 3^{ème} tranche rue de la Gambade : 40 000 €
- Réfection chemin de Vaubesnard : 40 000 €
- Réfection rue Haute Foulerie : 75 000 €
- Feu pédagogique route de Liphard : 50 000 €
- Circulations douces : 25 000 €

→ **Priorité à l'éducation et à la jeunesse**

Les investissements dans les écoles se poursuivront, avec principalement la construction du bâtiment scolaire, périscolaire et associatif à l'école Peguy :

- Bâtiment scolaire et périscolaire Péguy : 675 000 € (et 575 K€ en 2020)
- Travaux dans les écoles : 42 600 €
- Acquisition de mobilier et matériel informatique : 40 600 €
- Création d'un street workout : 30 000 €

→ **Priorité à la culture – entretien du patrimoine**

Malgré un contexte difficile, la commune fait le choix de continuer à investir et soutenir le secteur de la culture.

En 2019, 2 opérations d'envergure seront conduites.

La première concerne le château. La construction d'un **bâtiment à destinée pédagogique** dans la cour du Château se poursuit et s'achèvera d'ici quelques mois.

La deuxième porte sur les travaux d'urgence de l'Eglise. Un pré-diagnostic avait été réalisé en 2009 qui avait mis en évidence des désordres sur le monument et proposait de programmer les travaux. Une étude d'avant-projet réalisée en 2016 a estimé le coût des travaux de première urgence à 348 000 €. Ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation de programme. A l'issue de l'attribution des marchés, cette AP est revue, les crédits initialement prévus pour 2019 passent de 174 000 € à 194 000€. Le montant total de l'AP est donc désormais de 368 000 €.

- **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 75 000 €**

Cela recouvre les travaux en régie (60 000 €) ainsi que l'amortissement des subventions (15 000 €). La somme inscrite est équivalente en recette de fonctionnement sur le Chapitre 042.

- **Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section : 68 799 €**

Ecritures comptables liées à des opérations patrimoniales de deux types :

- Jeux d'écritures liés à l'avance restant à rembourser au CNC pour un montant de 33 799 €,
- Jeux d'écritures du transfert des comptes 2031 et 2033 lorsque les études et annonces sont suivies de réalisation au chapitre 21 ou 23.

Les mêmes sommes se retrouvent également au chapitre 041 en recettes d'investissement.

- **Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 50 000 €**

Mêmes observations qu'en dépenses de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2311-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu l'avis de la commission « Finances-Sécurité » en date du 20 mars 2019,

Vu le budget primitif 2019 du budget principal se présentant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	14 503 387,52	12 984 598,69
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 518 788,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 503 387,52	14 503 387,52

INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 338 150,54	4 818 194,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 091 205,59	1 127 657,34
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	516 495,68	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 945 851,81	5 945 851,81
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		20 449 239,33	20 449 239,33

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- le budget primitif 2019 du budget principal pour les inscriptions ci-dessus, **à la majorité par** :
 - **24 voix POUR** : Maryvonne BOQUET + pouvoir de Luc TURNER, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR + pouvoir d'Elsa CAUDY, Annie SARRAN + pouvoir de Christophe JEDRECY, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN + pouvoir de Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU,
 - **7 voix CONTRE** : Eric RINEAU + pouvoir de Sandrine BARON, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU + pouvoir de Nadia LE BOURNOT, Marc MACAN + pouvoir de Fabienne LAPINA,
 - **1 ABSTENTION** : Pierre DUCOLONER,

- Excepté 3 chapitres comprenant des crédits relatifs à la Police Municipale, en dépenses de fonctionnement, les chapitres 011 charges à caractère général et 012 charges de personnel et frais assimilés et en recettes de fonctionnement, le chapitre 73, **à la majorité par** :
 - **22 voix POUR** : Maryvonne BOQUET + pouvoir de Luc TURNER, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR + pouvoir d'Elsa CAUDY, Annie SARRAN + pouvoir de Christophe JEDRECY, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN + pouvoir de Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS,
 - **9 voix CONTRE** : Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Eric RINEAU + pouvoir de Sandrine BARON, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU + pouvoir de Nadia LE BOURNOT, Marc MACAN + pouvoir de Fabienne LAPINA,
 - **1 ABSTENTION** : Pierre DUCOLONER

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **11 AVR. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET